

SAVIGNIES

Dimanche 29 septembre 2019

De 7h à 18h

Brocante

Organisée par le comité des fêtes et cérémonies de Savignies,
6 rue du Saint Sacrement. 60650 Savignies.

Fiche d'inscription - Déclaration sur l'honneur.

Nom : Prénom :
Né(e) le / / à
Adresse :
Code postal : Ville :
N°tél : / / / Courriel :
Titulaire de la pièce d'identité n°
Délivrée le / / par :
N° registre du commerce (pour les professionnels) :
Nature des produits mis en vente :

Déclare sur l'honneur :

- Ne vendre que des objets personnels et usagers
- Ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

et réserve mètres linéaires (3 mètres minimum) à 2€/m (particuliers) ou 5€/m (professionnels) soit euros ci-joints en espèces ou en chèque à l'ordre du comité des fêtes de Savignies, accompagnés de **la photocopie d'une pièce d'identité ou d'un justificatif de registre de commerce.**

Fait à le / /

Signature

Les réservations sont à adresser en mairie au plus tard le mardi 24 septembre 2019 à 19h30. Tout dossier incomplet ou en retard ne pourra être pris en compte.

Règlement de la brocante

- La brocante se déroulera dans le centre de Savignies le dimanche 29 septembre 2019 de 7h à 18h. Accueil des exposants de 6h à 7h.
- Les objets vendus sont personnels et usagers et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'achat pour la circonstance.
- Interdiction de vendre, toute arme à feu, animaux de toute sorte, et tout produit illicite.
- Afin de respecter la réglementation, tous les prix doivent être affichés.
- Tout exposant est responsable des dégâts qu'il pourrait occasionner sur le site, et s'engage à laisser son emplacement propre en le quittant. Pour ce faire, **une benne à ordures sera mise à disposition près de l'église et des sacs-poubelles seront distribués.**
- Les véhicules doivent être garés en dehors de la zone de brocante une fois les exposants installés.
- Les participants s'engagent à se soumettre avec bonne humeur aux contrôles éventuels de la gendarmerie, qui œuvre pour la sécurité de tous.
- La restauration (frites, saucisses, grillades...) et la buvette sont exclusivement réservées au comité des fêtes.
- Interdiction de faire du barbecue sur la brocante.
- L'encaissement se fera à l'issue des réservations. Annulation possible 7 jours avant la manifestation, uniquement pour raison grave et sur présentation d'un justificatif ; la pluie ne pouvant être une cause de désistement.

Pour tout renseignement complémentaire, appeler le
07 85 99 83 25